



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 2 avril 2026

Résolutions de Marlène Bérard et de Françoise Piron du 20 mai 2025 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Marlène Bérard et consorts : « Gestion des personnes toxicodépendantes dans l'espace public et privé, où en sommes-nous ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 mai 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Marlène Bérard et consorts « Gestion des personnes toxicodépendantes dans l'espace public et privé, où en sommes-nous ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Marlène Bérard et de Françoise Piron :

Rappel de la résolution n° 2 de Marlène Bérard, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans le préavis qui doit être prochainement présenté, les mesures permettant de prévenir la consommation de stupéfiants dans l'espace public et dans les immeubles autour des deux locaux d'injection ».

Les mesures permettant de prévenir la consommation de stupéfiants dans l'espace public ont été intégrées dans le rapport-préavis N° 2025/43 présenté par la Municipalité au mois de novembre 2025, en particulier dans les chapitres 4, 5, 6 et 7. La démarche repose sur une gouvernance transversale consolidée entre services municipaux, les partenaires socio-sanitaires avec la participation de services cantonaux, afin d'assurer une action cohérente dans l'espace public. La stratégie vise simultanément à améliorer l'accompagnement des personnes consommatrices en situation de grande vulnérabilité, à réduire les nuisances et incivilités liées à la consommation dans l'espace public, et à lutter contre le trafic de stupéfiants.

Ces actions ont pour objectif de limiter la consommation visible dans l'espace public, de favoriser l'accès aux soins et de stabiliser les situations individuelles les plus précaires. Un accent particulier sera également mis sur l'amélioration du monitoring, considéré comme un levier central pour ajuster les politiques publiques en temps réel. Le suivi systématique des indicateurs doit permettre d'évaluer l'impact des mesures, d'objectiver l'évolution du phénomène et d'orienter les décisions stratégiques.



Enfin, le regroupement des prestations socio-sanitaires sur un site unique est étudié. Cette approche intégrée vise à offrir un accompagnement global, combinant aide à la survie, soins, encadrement social et réduction des incivilités, afin d'améliorer l'efficacité du dispositif tout en contribuant à une meilleure gestion de l'espace public

Rappel de la résolution n° 4 de Marlène Bérard, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans le préavis qui doit être prochainement présenté des mesures visant à orienter les personnes utilisant les espaces de consommation vers des structures ayant pour vocation de les aider à se soigner et à se sortir de leur dépendance. »

La résolution Bérard n° 4 a été intégrée dans le rapport-préavis présenté par la Municipalité N° 2025/43 au chapitre 8. Face à une augmentation des consommations visibles et des nuisances associées, la Ville adapte ses services de réduction des risques et de prise en charge de manière plus ciblée et structurée. L'orientation vers des soins est un des objectifs des différentes équipes de professionnelles et professionnels travaillant avec les personnes consommatrices, en particulier les plus désinsérées. Le pilier des soins est une tâche cantonale, c'est pourquoi un travail étroit avec le Service de Médecine des Addictions (SMA) du CHUV et son Unité de Soins d'Intervention Communautaire (USIC), notamment, est effectué de manière continue. Elle se matérialise par exemple au travers de nouvelles permanences dans les ECS et par le suivi de type case management mobilisant un large réseau de partenaires concernés. La coordination avec les structures résidentielles hébergeant de manière temporaires ou durables les personnes consommatrice est également essentielle.

Rappel de la résolution n° 5 de Marlène Bérard, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se coordonne avec les propriétaires/locataires ainsi que les commerçants se trouvant à proximité des deux espaces de consommation afin de trouver des solutions permettant de réduire les nuisances actuellement subies. »

Concernant la résolution Bérard n° 5, plusieurs rencontres ont d'ores et déjà été organisées avec la Municipalité ou le dispositif addictions et les commerces de la place, afin d'améliorer les divers intérêts des actrices et acteurs de la place. Ainsi de multiples échanges ont déjà été réalisés avec les commerçants, les restaurateurs, les coopératives d'habitants, les associations de quartiers des quartiers autour de la Riponne. De plus, l'équipe de rue de la Ville poursuit ses échanges sur le terrain en allant à la rencontre de toutes les parties concernées, des personnes bénéficiaires et de la population, afin d'aborder les modalités de gestion de l'espace public à cet endroit. Dès que des problématiques sont remontées, des échanges coordonnés ont lieu entre les différents services de la Ville au travers du bureau de suivi hebdomadaire et de la cellule de coordination. Des recommandations sont également adressées aux régies/locataires touchés par ces nuisances, mais également pour tous autres types de problèmes liés.



Rappel de la résolution n° 6 de Françoise Piron, et réponse de la Municipalité

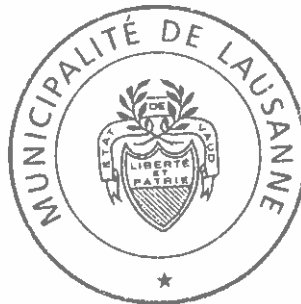
« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les mesures existantes d'accompagnement en faveur de la réinsertion professionnelle des personnes toxicodépendantes. »

Concernant la réinsertion professionnelle des personnes en situation de consommation, deux principaux leviers sont proposés au travers des partenaires, financés par la Ville de Lausanne, du dispositif addiction. Le programme Macadam, de la Fondation Mère Sofia, l'association SYSTMD et la Fondation ABS proposent des petits-jobs rémunérés à différents seuils d'accessibilité échelonnés afin de faciliter l'occupation professionnelle et l'éloignement (même temporaire) des pratiques et lieux de consommation. Pour les personnes consommatrices et fortement désinsérées, l'insertion professionnelle fait partie des priorités, une fois leur situation de consommation, de santé et de logement stabilisée.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter